Meurtre de Ludovic Spakow, 22 ans, à Saissac (11) : 11 ans après, le procès du principal suspect, Hakim K., s'ouvre enfin (MàJ : 20 ans de réclusion)

03/03/2023 à 19h50



03/03/2023

Ce procès a été dense, difficile et incertain. Onze ans après la mort de Ludovic Spakow, un jeune homme de 22 ans d'origine corse poignardé d'un coup de couteau dans le thorax à la sortie d'une boîte de nuit à Saissac, l'affaire trouve enfin un dénouement. L'auteur des faits, Hakim K. a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de l'Aude à Carcassonne, pour meurtre, tentative de meurtre et subornation de témoins.

Il lui est également interdit de porter une arme durant les quinze prochaines années et une peine d'interdiction d'éligibilité pendant dix ans.

(…) L'Indépendant

01/03/2023

Le procès de Hakim. K débute ce lundi 27 février, à la cour d'assises de l'Aude, à Carcassonne. Il est accusé d'avoir tué d'un coup de couteau, Ludovic Spakow, 22 ans, le 11 septembre 2011 à la sortie d'une boîte de nuit, située à Saissac. Ce soir-là, il aurait aussi blessé aux jambes le frère aîné du défunt, Alexandre, 31 ans. Depuis 11 ans, l'auteur présumé des faits clame son innocence. Selon lui, des zones d'ombre subsistent dans le dossier. L'arme du crime, un couteau, n'a jamais été retrouvée.

Alexandre et Ludovic Spakow, âgés de 31 et 22 ans au moment des faits, voulaient sortir en boîte de nuit après le service du cadet. Ils se sont dirigés vers le Saint-Pierre , à Saissac, une commune audoise de 900 âmes. La soirée se passait sans encombre. Mais sur le coup de 3 h 30 du matin, sur fond d'alcool, elle prendra une tournure irréversible.

Une rixe avait éclaté entre les deux jeunes hommes d'origine corse et une douzaine d'individus de la cité "La Conte" de Carcassonne. La cause : un différend "par rapport à une fille", comme cela a été indiqué. À ce moment-là, un homme avait sorti un couteau, assénant un coup dans le thorax de Ludovic et le touchant mortellement. La victime va tomber dans les bras de son frère blessé, lui aussi, au niveau des jambes. L'auteur présumé des faits avait pris la fuite à bord de sa voiture, comme les autres protagonistes de l'échauffourée. Les gendarmes de Cuxac-Cabardès n'ont, par contre, pas retrouvé l'arme du crime.

Hakim K. principal suspect

Dans les jours qui ont suivi, de nombreux témoins ayant participé à la bagarre accusent une seule et même personne :

Hakim K., qui avait 21 ans au moment des faits en 2011 et vivait à Béziers. Certains l'auraient remarqué avec un couteau dans la main, d'autres auraient vu du sang sur la lame. D'après différentes versions, il aurait été le seul à en avoir eu un en sa possession cette nuit-là. Mais personne ne peut admettre qu'il est l'auteur. "Aucun témoin affirme vous avoir vu donner les coups de couteau", souligne le président de l'audience, Paul Baudouin.

(…)

La Dépêche

(Merci à René)

12/06/2012

"Il y a un climat de risque et de pression dans ce dossier." **Mardi matin, l'avocat général s'est opposé à la demande de remise en liberté déposée par Akim Kawas, un Carcassonnais de 22 ans, écroué depuis le 15 septembre dernier pour meurtre et tentative de meurtre. Ce garçon jeune et frêle, déjà condamné quatre fois, est soupçonné d'avoir tué le 10 septembre dernier à Saissac (Aude), dans une discothèque de la Montagne Noire, Ludovic Spakow, 22 ans, d'un coup de couteau en plein cœur, et d'avoir blessé son frère aux jambes.**

Selon plusieurs témoins, ce serait Akim Kawas qui se serait faufilé dans le groupe avec un couteau. Une accusation que ce jeune homme nie depuis son arrestation. *"S'il reconnaît avoir eu un couteau, il indique être victime d'une cabale organisée par le véritable auteur des coups de couteau et par le frère de ce dernier*, indique le rapporteur de la chambre de l'instruction. *Mais cela n'explique pas le témoignage des témoins présents sur le parking."*

Détails fâcheux : depuis son incarcération, Akim Kawas s'est fait plusieurs fois remarquer. "*Il y a eu des menaces et un comportement agressif envers une gardienne de prison*", poursuit le magistrat. "*Un autre détenu a demandé son transfert en disant avoir été menacé pour que son frère change son témoignage. Les parents de ce détenu disent avoir été eux aussi menacés*. Dernier élément gênant : trois jeunes filles ayant assisté à la scène, récemment convoquées pour une confrontation chez le juge, ont refusé de s'y rendre. Le magistrat a donc délivré des mandats d'arrêts, pour qu'elles soient amenées par la force dans son bureau, aujourd'hui.

Akim Kawas assure n'avoir exercé aucune influence sur les témoins : "*Je ne vois pas pourquoi je mettrais la pression à un détenu alors que son frère ne me met pas en cause devant le juge*, a-t-il expliqué. *Pourquoi personne n'a été incarcéré à part moi ?*"

Midi Libre

(Merci à Antibarbare)